

## FRAYSSE & ASSOCIÉS Vincent Fraysse commissaire priseur

# NUMISMATIQUE

MONNAIES D'OR GRECQUES, ROMAINES ET GAULOISES

IMPORTANTE COLLECTION DE MÉDAILLES ANGLO-FRANÇAISES DU XVIIIE AU XXE SIÈCLE

JEUDI 23 JANVIER 2020 À 14H00

PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 15

9. rue Drouot - 75009 Paris

Tél.: 01 48 00 20 15 pendant les expositions

Fax: 01 53 45 92 19 contact@fraysse.net www.fraysse.net

Expositions publiques à l'Hôtel Drouot mercredi 22 janvier 2020 de 11H00 à 18H00 jeudi 23 janvier 2020 de 11H00 à 12H00

Sabine BOURGEY Expert C.N.E. Assesseur de la C.C.E. douanière

7, rue Drouot - 75009 Paris Tél.: 01 47 70 35 18

contact@bourgey-numismatique.com



Veuillez consulter attentivement les conditions de vente à la fin de notre catalogue.

## Les lots précédés d'un astérisque (n°142 à 148) sont vendus sur le PV de DOUTREBENTE SARL 2 Rue Rossini, 75009 Paris - Tél. 01 42 46 01 05 - Agrément n° 2002-285

## **MONNAIES GRECQUES**

# 5



Zeugitane. Carthage. III<sup>e</sup> s. av. J.-C. **Trihémistatère**. (Vers 264 av. J.-C.). Tête de Tanit-Perséphone à g., les cheveux relevés et ceints d'une couronne d'épis de blé, parée de boucles d'oreilles et d'un collier. R./ Cheval à dr., la tête tournée vers l'arrière. (Jenkins-Lewis Carthaginian groupe IX, 384 ss). Or. 12,42 g. Très Beau à Superbe. 8 000 / 10 000 €





Zeugitane. Carthage. **Statère.** (350-320 av. J.-C.). Tête de Tanit-Perséphone avec couronne d'épis, boucles d'oreilles et collier à g. R./ Cheval debout à dr.; trois globules en bas à dr. (Jenkins-Lewis groupe Illa, 10 var.). Or. 9,46 g. Très Beau. 2 800 / 3 200 €





ALEXANDRE III (336-323 av. J.-C.). **Distatère.** Aegae. Tête casquée d'Athéna à dr., coiffée du casque corinthien à aigrette, orné d'un serpent. R./ Niké debout à g., les ailes déployées, tenant de la main dr. une couronne et de la g. la stylis ; dans le champ à g., un foudre et sous l'aile g. un monogramme. (Price 191). Or. 17,06 g. Rare. TB. 6 000 / 7 000 €





4 Egypte. Ptolémée VI (180-116 av. J.-C.) et Ptolémée VIII. **Octodrachme**. Buste diadémé et voilé d'Arsinoé II à droite, une fleur de lotus à la pointe de la tête; K derrière la tête. R./ Double corne d'abondance, remplie de fruits, une grappe de raisin suspendue de chaque côté, les bandelettes flottant au vent. (Svoronos 1499). Or. 27,69 g. Très Beau. 5 000 / 7 000 €

## **MONNAIES ROMAINES**





C. Cassius Longinus, Lentulus Spinther. **Aureus**. *Atelier itinérant*. (43-42 av. J.-C.). C CASSI IMP LEIBERTAS. Tête diadémée de la Liberté à dr. R./ LENTVLVS SPINT. Vase à sacrifice et bâton d'augure. (Cohen 3 p. 28, Babelon Cassia 15). Or. 7,71 g. *Deux raies au revers* sinon Très Beau.

13 000 / 15 000 €





Marc Antoine. **Aureus.** *Atelier itinérant*. (41 av. J.-C.). M ANTONIVS IMP III VIR R P C. Sa tête nue à dr. ; derrière, le bâton d'augure. R./ PIETAS COS. La Piété debout à g., tenant un autel allumé, et une corne d'abondance sur laquelle sont deux cigognes. (C. 78 p. 45, BD 514, Bab. Antonia 45, Crawford 516/4). Or. 8,07 g. Presque Très Beau. 22 000 / 25 000 €





Cléopâtre et Marc Antoine. **Denier.** (34 av. J.-C.). CLEOPATRAE REGINAE REGVM FILIORVM REGVM. Son buste diadémé à dr. ; dessous, une proue de vaisseau. R./ ANTONI ARMENIA DEVICTA. Tête nue de Marc Antoine à dr. ; derrière, une tiare. (C 1, Bab. Antonia 95, Sydenham 1210, Crawford 543/1). Arg. 3,80 g. Presque Superbe. 3 500 / 4 000 €





AELIUS César (136-138). **Aureus**. (137 apr. J.-C.). *Rome*. Son buste nu et drapé à dr. R./ CONCORD (à l'exergue) TRIB POT COS II (à l'entour). La Concorde assise à g., tenant une patère, et le coude g. appuyé sur une corne d'abondance. (C. 9, RIC 443). Or. 7,27 g. Très Beau.

13 000 / 16 000 €





PERTINAX (193). **Aureus.** *Rome*. Son buste lauré et drapé à dr. R./PROVID – DEOR COS II. La Providence debout à g. levant la main dr. vers un globe radié. (C. 41, RIC 11b, Calico 2390). Or. 7,17 g. *Petite encoche* sinon Superbe. Beaucoup d'éclat. 26 000 / 28 000 €





HONORIUS (393-423). Solidus. Ravenne. Son buste diadémé drapé et cuirassé à dr. R./ Honorius debout à dr., tenant un étendard et un globe nicéphore, le pied g. posé sur un captif. (C. 44, RIC X, 1287). Or. 4,41 g. 300 / 400 €

## **MONNAIE BYZANTINE**





LEONCE (695-698). Solidus. Syracuse. Buste de f. tenant l'akakia et le globe crucigère. R./ Croix potencée sur trois degrés. (Dumbarton Oaks & Whittemore Collections II2, 15 p. 618). Or. 4,08 g. Presque Très Beau.

1 000 / 1 500 €

## **MONNAIES GAULOISES**





Parisii. Statère. Classe V. (c. 60-52 av. J.-C.). Tête stylisée à dr., volute devant le visage. R./ Cheval bondissant à gauche. (LT 7788, C. de B. 60). Or. 6,94 11 000 / 13 000 € g. Petites encoches sinon Très Beau.





Parisii. Statère. Classe V. (c. 60-52 av. J.-C.). Tête stylisée à dr., volute devant le visage. R./ Cheval bondissant à gauche ; au-dessus, un filet ; entre les jambes, un fleuron et cinq globules posés en cercle. (LT 7777, DT 83). Or. 6,97 g. Très Beau. 10 000 / 12 000 €





Vénètes. IIe s. av. J.-C. Statère d'or au sanglier. Tête à droite, les cheveux en grosses mèches, surmontée d'un sanglier à droite ; de la tête partent quatre cordons perlés. R./ Cheval androcéphale, bridé à droite ; au-dessus, l'aurige tient un lien ondulant relié à un étendard qui flotte devant la tête du cheval; une roue à rayons sous la gueue du cheval et un personnage ailé sous le cheval. (LT 6826, DT 2095). Or. 7,65 g. Très Beau.

3 000 / 4 000 €





Vénètes. Ile s. av. J.-C. Statère d'or au cheval-marin en cimier. Profil à droite, avec volutes perlées autour du visage, reliées à de petites têtes ; deux volutes sont issues du front et deux de la nuque ; au-dessus de la coiffure, protomé de cheval à queue de triton, tourné à dr. R./ Cheval androcéphale, bridé à droite ; au-dessus, l'aurige tient un lien ondulant relié à un étendard qui flotte devant la tête du cheval ; une roue à rayons sous la queue du cheval et un personnage ailé sous le cheval. (DT 2118 var.). Or. 7,79 g. Très Beau.

3 500 / 4 500 €





Bituriges. (fin du IIe s. et premier tiers du Ier s. av. J.-C.). Statère à la grue et au trèfle. Profil à dr. avec chevelure aux grosses mèches. R. / Cheval au pas à dr. ; derrière, un annelet centré ; au-dessus, une grue à dr. surmontée d'un annelet centré. (DT 3411 var. (à g.), LT 4068 var.). Electrum. 6,31 g. Très Beau.

## MONNAIES FRANCAISE ET ETRANGERE





Louis XV (1715-1774). Louis aux lunettes. Paris. 1727. (Dr. 727). Or. 8,12 g. Très Beau. 180 / 230 €





Lucques (République) (1369-1799). Sequin. nd (1572). (Fr. 487). Or. 3,42 g. Très Beau à Superbe. 1 000 / 1 200 €

## **MEDAILLE ET MEDAILLETTES**



CHARLES X (1824-1830). **Médaille**. Le sacre, 29 mai 1825. *Gayrard*. Charles X debout, tête à dr., en manteau de sacre, appuyant son sceptre sur une table où est posée sa couronne et tenant la main de Justice. R./ IMMOTA.FIDES// LEGATI. PROVINCIARVM. Couronne formée de deux branches de laurier. Or. 74,65 g. 44,5 mm. Dans son écrin. *Coup sur la tranche, qques raies* sinon Très Beau. 3 000 / 3 500 €



**20**Dans un écrin, ensemble de vingt **médaillettes**: Henri IV et Louis XVIII (2), Napoléon I<sup>er</sup> (3), le roi de Rome (2), naissance du prince Louis Napoléon Bonaparte (5), le sacre de Charles X (5)... et **1 kreuzer**. Ens. 21 p. TB et Très Beau. 100 / 150 €

## COLLECTION D'UN AMATEUR

## **MONNAIE FRANCAISE**

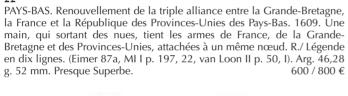
21 LOT NON VENU

## **MEDAILLES** (et quelques jetons)



AREGERISHETARC
HIDLINERI ACNITI
POST MELCONTXLILANI
INDVCIASTACISCVATVIR
INTERVRIGVAGALET
MAGBRITLET CVAL
HISDEM FOEDVS
RENOVANT
ACIDICIN

25 Confédération anti-chrétienne. 1688. Même description. (MI 633/55; vL III, 347). Br. 50 mm. Très Beau. 100 / 150 €





23 GRANDE-BRETAGNE. HENRIETTE MARIE de BOURBON (1609-1669). Jeton. 1628. (Forrer 12037). Arg. Presque Très Beau. *Un peu rare*.

100 / 150 €





Confédération anti-chrétienne. 1688. Les rois de France, Louis XIV, d'Angleterre, James II, le sultan de Turquie Soliman III et le dey d'Alger autour d'un autel, confirmant leur alliance par un serment solennel. R./ Trois lis, surmontés par un croissant ; au-dessus, le diable ayant un bonnet de prêtre et tenant dans ses griffes un foudre et une épée. (vL III, 347; Mont. 1087, Medallic Illustrations of British History 632/54). Arg. 37 mm. 28,45 g. TB à Très Beau. *Un peu rare*. 300 / 350 €



GRANDE-BRETAGNE. JACQUES II (1685-1688). 1689. Louis XIV recevant le roi Jacques II fuyant l'Angleterre. Buste lauré et drapé du roi. à g. R./ ORBATA LUCE LUCIDUM OBSCURAT (Privée qu'elle est de lumière, elle obscurcit celle du soleil). Le soleil de la France éclipsé par la lune sans lumière, qui, interposée entre la terre et le soleil, représente le roi Jacques privé de l'éclat de la couronne ; à l'exergue : LUD. XIV GALL. REX ADMITTIT JAC. II BRIT. REGEM VII JAN. MDCLXXXIX. S. N. (vL III, 372). Arg. 60 mm. 77,67 g. *Petites traces noires, qques raies* sinon Très Beau. 300 / 350 €





FRANCE. LOUIS XIV (1643-1715). Victoire de Steenkerque. *Mauger*. 1692. Buste du roi lauré, drapé et cuirassé à g. R./ DE HISPANIS ANGLIS GERMANIS ET BATAVIS. Trophée d'armes orné de deux palmes, de drapeaux et d'une couronne de laurier ; à l'exergue : AD STENKERCAM. (vL IV, 48 ; TN III, 31/3). Br. 72 mm. Très Beau. 150 / 200 €





GRANDE-BRETAGNE. GUILLAUME III et MARIE (1688-1694). *P.H. Müller*. 1692 (chronogramme sur la tranche). Victoire des Alliés sur la flotte française à La Hougue. Le combat des deux flottes : le faux Neptune jeté hors de son char à coups de trident par le véritable dieu des mers. R./ Une Victoire sur un vaisseau chargé des écus de Grande-Bretagne et des Provinces-Unies. (Van Loon IV 98 ; MI II 55, 251). Arg. 44,41 g. 50 mm. *Infime coup sur la tranche* sinon presque Superbe. 300 / 400 €





GUILLAUME III et MARIE (1688-1694). *G. Hautsch*. 1692. Bataille de la Hougue. Au milieu d'un péristyle, le buste de Guillaume III placé sur un piédestal entre les écus de Grande- Bretagne et des Provinces-Unies. R./ La Victoire et la Renommée tenant une table d'attente. (vL. IV, 98 ; MI II, 67, 272). Arg. 45 mm. 35,96 g. Presque Superbe. 600 / 800 €





GUILLAUME III et MARIE (1688-1694). *G. Hautsch*. 1692. Bataille de la Hougue. Buste lauré et drapé du roi à dr. R./ L'engagement naval. (vL. IV, 104; MI II, 59, 258). Arg. 40,5 mm. 26,72 g. *Infime coup sur la tranche* sinon Très Beau à Superbe. 200 / 300 €



GUILLAUME III et MARIE (1688-1694). 1692. Bataille de la Hougue. La flotte française en feu et Louis XIV prenant la fuite ; devant, les amiraux Russel et Almonde dans un char marin. R./ Bateau en flamme en train de couler. (vL. IV, 104 ; MI II, 58, 255 ; Eimer 348). Arg. 37 mm. 31,53 g. Infime coup sur la tranche sinon presque Superbe. Un peu rare. 500 / 600 €



PAYS-BAS MERIDIONAUX. MAXIMILIEN II EMMANUEL (1679-1726). *G. Hautsch*. 1695. Namur reprise aux français. Hercule tenant les portraits de Guillaume III d''Angleterre et de Maximilien-Emmanuel de Bavière sur un dragon et Cerbère. R./ NON AVRO VIRTVTE DVCVM/ NAMVRCVM RECEPTVM. Vue de la ville et de la citadelle avec leurs ouvrages de défense. (vL IV, 203, 1; Slg. Julius 436). Arg. 35,39 g. 43 mm. *Légers coups sur la tranche* sinon Très Beau à Superbe.



GRANDE-BRETAGNE. GUILLAUME III d'Orange-Nassau (1694-1702). Tentative d'assassinat du roi GUILLAUME III. 1696. Bustes conjoints de Louis XIV et de Jacques II à dr. R./ IRRITA CONSPIRATIO. Le roi de France et le roi Jacques tenant conseil avec le père Peters sur l'exécution du complot ; dans le lointain, la flotte française. (vL. IV, 225 ; MI II 151, 414). Arg. 44 mm. 29,70 g. Presque Superbe. 400 / 500 €



ANNE (1702-1714). Combat naval de Vigo. 1702. Buste de la reine Anne à g. R./ Vue du port de Vigo avec des navires espagnols et français en flammes. (vL IV 363; MI II 236, 18). Prise de Liège et d'autres villes mosanes par les Alliés. *J. Croker*. 1702. Buste de la reine Anne à g. R./ Vue de la ville de Liège bombardée et assiégée. (vL IV 358; MI II 241, 26). Ens. 2 p. Arg. 37 mm. 37 mm. 16,41 g. 18,13 g. Très Beau et Presque Superbe. 300 / 400 €





PAYS-BAS. République néerlandaise. J. Boskam. 1702. Libération de Nimègue assiégée par les Français. La ville est représentée sous la figure d'une femme armée d'une Egide et tenant un livre auquel pendent trois sceaux. R./ Les bourgeois de Nimègue tirant le canon du rempart sur l'armée française. (vL IV, 354; MI II 233, 15). Arg. 42 mm. 27,82 g. Infimes petits coups sur la tranche sinon Très Beau à Superbe. 500 / 700 €





ANNE (1702-1714). Victoire des Alliés sur les Français à Ramillies. sd (1706). La reine Anne fouettant Louis XIV à terre. R/ PERCVTE ME NE DICATVR QVOD A FEMINA INTERFECTVS SIM. Au pied d'une tour, Abimelech, blessé par une pierre lancée par une femme, demandant à un soldat de le tuer. (vL V 39, 3; MI II 289, 98). Arg. 43 mm. 30,36 g. Très 300 / 400 € légers coups sinon Très Beau.









ANNE (1702-1714). Tentative d'invasion de l'écosse. J. Croker. 1708. Buste de la reine Anne à g. R./ La reine, sous les traits de Bellone, armée d'une pique et d'un bouclier; à ses pieds, l'Ecosse qui, effrayée à la vue de la flotte française, lui embrasse les genoux. (vL V, 103; MI II 316, 141). Arg. 40 mm. 22,22 g. Presque Superbe. 300 / 400 €





GRANDE-BRETAGNE. ANNE (1702-1714). Prise de Bonn, Luy et Limbourg par le duc de Malborough. J. Croker. 1703. Buste de la reine Anne à g. R./ SINE CLADE VICTOR. Une femme agenouillée à dr., présentant trois clés au duc de Marlborough à cheval à g. (vL IV 339 ; MI II 246, 35). Arg. 42 mm. 36,72 g. (Coups). Bataille de Ramillies. J. Croker. 1706. Buste de la reine Anne à g. R./ Deux Renommées tenant la carte des provinces conquises. (vL V 33; MI II 284, 92). Arg. 35 mm. 15,33 g. Ens. 2 p. TB et Très Beau à Superbe. 300 / 400 €





ANNE (1702-1714). Prise de la citadelle de Lille. J. Croker. 1708. Buste couronné de la reine Anne à g. R./ Une Victoire couronnée de tours, tient d'une main une palme et de l'autre l'écu de Lille dont le plan est à ses pieds. (vL V 119/121, II; Eimer 435). Arg. 44 mm. 34,94 g. Très Beau à Superbe. 200 / 300 €





ANNE (1702-1714). Bataille de Blenheim. J. Boskam. 1704. Buste de la reine Anne à g. R./ Le duc de Malborough à cheval, menant ses troupes à la charge. (vL IV 427; MI II 255, 48). Arg. 44 mm. 35,13 g. Très Beau.





ANNE (1702-1714). Prise de la Sardaigne et de Minorque. J. Croker. 1708. Buste de la reine Anne à g. R./ La Victoire dans une conque au milieu de la mer, tenant une palme et un pavillon aux armes de l'Angleterre ; dans le lointain, les deux îles conquises. (vL V 95 ; MI II 329, 157). Arg. 39,5 mm. 21,47 g. Très Beau à Superbe.



GRANDE-BRETAGNE. Echec des négociations françaises au Traité de La Haye. 1709. 2 mains croisées. R./ Paysage agreste. (vL 137). Arg. 34 mm. Signature du Traité d'Utrecht. *John Croker.* 1713. Buste à g. de la reine. R./ L'Angleterre tenant de la main dr. une branche d'olivier et de la g. une lance; dans le fond, une charrue, un laboureur et la mer avec des vaisseaux. (MI II, 256 p. 400; vL V 230). Arg. 33 mm. 14,68 g. Ens. 2 p. Très Beau à Superbe.

300 / 400 €



**44**ANNE (1702-1714). Prise de la citadelle de Tournai *J. Croker.* 1709. Buste de la reine à g. R./ Pallas assise sur un monceau d'armes, appuyée d'une main sur son Egide, et tenant de l'autre une lance au bout de laquelle est une couronne. (vL V 141 ; MI II 354, 190). Arg. 40 mm. 22,92 g. **Infimes coups** sinon Très Beau. 200 / 300 €

ANNE (1702-1714). Victoire des Alliés à Malplaquet. *J. Croker.* 1709. Buste de la reine à g. R./ (vL V 145, Eimer 438). Arg. 47,5 mm. 41,55 g. *Qques* 





400 / 500 €



**43**ANNE (1702-1714). Prise de la citadelle de Tournai par Malborough. 1709. *C. G. Lauffer* ? Bombardement de la Ville. R./ NEPEREAT PERDIT. Navire défait par la tempête. (vL V 141; MI II 356, 193). Arg. 45 mm. 29,31 g. (*Coups.*) Prise de Mons. *J. Crocker.* 1709. Buste de la reine à g. R./ Une Renommée vole au-dessus de la ville de Mons. (vL V 149; MI II 362, 202). Arg. 40 mm. 21,46 g. Ens. 2 p. TB et Très Beau. 300 / 400 €



raies au droit sinon Très Beau.







GEORGE II (1727-1760). *J. Kirk*. Association loyale. 1745. (MI II 603, 256). 36 mm. 13,36 g. Commémoration de la victoire de Plassy en 1757 émise par la Société pour la Promotion des Arts en 1758. *Pingo*. (MI II 683, 400). 40 mm. 25,63 g. (*Petite cassure de coin au revers*). Arg. Ens. 2 p. Très Beau à Superbe. 300 / 400 €



ALLEMAGNE. FREDERIC II de Prusse. Victoire de Frédéric II sur les Français et les Autrichiens. *Pingo*. 1757. Buste du roi à dr. R./ La déesse de la Victoire couronnant un trophée ; au-dessus plane un aigle. (Eimer 8). 28,84 g. 42 mm. Coups. TB. 100 / 150 €



FRANCE. LOUIS XV (1715-1774). Le débarquement britannique repoussé à la bataille de Saint-Cast. *Roëttiers*, 1758. Buste lauré, drapé et cuirassé à dr. de Louis XV. R/ANGLIS AB AGUILLONIO DUCE PROFLIGATIS. La Bretagne à g., tenant une épée, et Mars à dr., tenant un foudre, accrochant deux boucliers sur un palmier. (Divo -). Br. 62,5 mm. Pierre André de Suffren de Saint Tropez (1726-1788). Campagne des Indes : prise de Trinquemaley, 1784. Dupré. Buste à g. du bailly de Suffren. R./ Légende dans une couronne. (TN III, pl. LIV-9). Br. 50 mm. Ens. 2 p. Très Beau.



GRANDE-BRETAGNE. Bataille de Minden. *Pingo*. 1759. Deux soldats britannique et allemand tenant un globe surmonté d'une Victoire qui les couronne. R./Victoire assise à dr. (MI II 700, 431). Arg. 42 mm. 25,39 g. Très Beau. 200 / 300 €



GEORGE III (1760-1820). Prise de Pondichéry 1761. Buste lauré à dr. R./ TOTAL EXPVLSION OF THE FRENCH FROM INDIA. Victoire ailée écrivant entre deux palmiers, deux jarres renversées. A l'exergue PONDICHERRY TAKEN 1761 ; (Brown 72). Br. 39 mm. *Très léger coup sur la tranche* sinon Superbe. *Grand intérêt historique. Rare*. 200 / 300 €



GEORGE III (1760-1820). Prise de Belle-Ile en mer. *J. Kirk*. 1761. Buste du roi drapé et cuirassé à g. R./Vue de l'île et des navires. (Brown 71). Arg. 41 mm. 28,56 g. *Coup sur la tranche* sinon Très Beau. 200 / 300 €



FRANCE. Madame Déon (1728-1810). 1777. Buste de ¾ à dr. du chevalier D'Eon. R./ Légende. Br. 40 mm. Très Beau. *Personnage amusant et moderne*.



53
Epoque de George III. Délivrance de Gibraltar. *L. Pingo.* 3 dates : 21 juin 1782, 13 septembre 1782, 2 février 1783. Légende en dixsept lignes ; dessous, lion tenant les armes de Gibraltar; le tout dans une couronne ; dans un cartouche en-dessous : BLOCKADE/COMMENCED JUNE XXI MDCCLXXIX/ SIEGE/ TERMINATED FEBRUARY II MDCCLXXXIII. R./ Vue du port de Gibraltar ; audessus, sur une bannière : BATTER SHIPS DESTROYED ; dans un cartouche dessous : SEPTEMBER XIII/ MDCCLXXXII. (Eimer 801; Eimer, Pingo 62). Arg. 100,39 g. 59 mm. *Qques raies, très léger coup sur la tranche* sinon Très Beau à Superbe. *Rare*.

400 / 500 €





**54**GEORGE III (1760-1820). (*Terry ? non signée*). La défense de Gibraltar contre les troupes espagnoles et françaises. Buste à g. du Gouverneur de Gibraltar, George Auguste Elliott (1717-1730). R. / Représentation de la tentative de conquête du rocher par des

120 / 150 €



navires et bateaux. (Eimer 797). Br. 42 mm. Très Beau.



GIBRALTAR, 70 Ecus 1993 Eurotunnel (Fr. -). Or. 6,26 g. FDC. 180 / 220 €





56 Les Indes Britanniques. George III (1760-1820). Défaite du sultan Tippoo de Misore, 1792. Ch. Küchler. Buste de Cornwallis à g. R./ Cornwallis reçoit les enfants du sultan en otages. (Eimer 845). Br. 48 mm. Très Beau. Grand intérêt historique. 200 / 300 €





57 FRANCE. NAPOLEON I (1804-1814). Invasion de l'Angleterre. *Droz*. 1804. Frappée à Londres. Buste lauré de Napoléon le à dr. R./ Hercule soulevant et étouffant un monstre marin. (Br. 365). Arg. 40 mm. 40,70 g. *Coup sur la tranche* sinon presque Superbe. 200 / 300 €



Médailles de prix. Académie de J. Fitzgerald à Joseph Church, Noël 1807. Arg. 7,20 g. 33 mm. Institution Française Espinasse à Miss Janet Mackie, 1846. Arg. 20 g. 45 mm. Institution française / Classe avancée. R./ A Mr James Thom 1er prix F. Espinasse Edimbourg 30 juillet 1842. Arg. 51 mm. *Bélière*. Ens. 3 p. Très Beau. 200 / 250 €





WILLIAM PITT (1759-1806). *T. Wyon*. 1814. En hommage à W. Pitt. Paix de Paris. Liverpool Pitt Club. Buste à g. de W. Pitt. R./ L'Angleterre protégeant le Commerce et l'Europe est couronnée par la Paix et la Victoire. (Brown 837). Arg. doré. 53,5 mm. *Qques raies au revers* sinon Très Beau.

200 / 250 €





GEORGE, Prince Régent (futur George IV). Traité de Paris, 1814, J. Barber / T. Wyon, Jr. Tête laurée à dr. R./ Britannia, couronnée par une Victoire, soutient l'Europe déchue. (Brown 805, Eimer 1043, Br. 2277). Br. 69 mm. Très Beau.

100 / 150 €



GRANDE-BRETAGNE. HENRI WILLIAM PAGET, comte d'Uxbridge. (1768-1854). Charge de la cavalerie britannique à Waterloo. Mills. 1815. Tête d'Uxbridge à dr. R./ Un officier anglais chargeant au galop suivi par des cavaliers. (Br. 1647). Arg. 41 mm. ALLEMAGNE. Entrée des Anglais et des Prussiens à Paris. Loos. 1815. Têtes en regard de G. L. von Blücher et duc de Wellington. R./ Légende en 15 lignes. (Br. 1673, TN 66,8). Arg. 36 mm. Ens. 2 p. Très Beau. 250 / 300 €



NAPOLEON à Sainte-Hélène, 1816. Tête laurée de l'empereur à dr. R./ Prométhée enchaîné sur un rocher, un vautour lui ronge le foie. (Br. 1785, TN 68-1). Br. 76 mm. Superbe.



GRANDE-BRETAGNE. Sir Ralph ABERCROMBY. Arrivée de l'armée anglaise en Egypte. 1801. Webb. Editée en 1820 par Mudie. Son buste de trois quarts à g. R./ Cheval à dr. (Brown 504). Arg. 41 mm. 39,43 g. Superbe.

#### 64

GRANDE-BRETAGNE. Duc de WELLINGTON. Bataille de Talavera. *Donnadio*. 1809. Editée par Mudie en 1820. Buste du duc uniforme à dr. R./Victoire debout entre le lion britannique et l'aigle français. (Brown 673). Arg. 41 mm. 36 g. Wellington, le pont de Waterloo, 1815. *Wyon*. Arg. 27 mm. 11 g. Ens. 2 p. Très Beau. 150 / 200 €





65

GRANDE-BRETAGNE. Bataille de Salamanque. Juillet 1812. *Brenet*. Editée par Mudie en 1820. L'armée britannique en marche vers Salamanque, survolée par une Victoire tenant un foudre et une épée. R./ Le duc de Wellington à cheval recevant une guirlande de roses des mains d'une femme et d'un homme espagnols. (Brown 735). Arg. 41 mm. 38,38 g. *Qques coups* sinon Très Beau.









66

Les anglais aux Indes. Etablissement des Anglais à Bombay, 1662-1804, *Droz et Mills* (Brown 567). Capture de Seringa Patan, 1820. (Brown 478). Br. 41 mm. Ens. 2 p. Très Beau à Superbe.





67

Visite de Napoléon III et d'Eugénie à Londres, 1855, Wyon. Buste de f. d'Eugénie et de Napoléon III. R./. Allégories de la Concorde et de l'Amitié (Brown 2561). Br. 78 mm. Superbe. Bel écrin d'origine. Intéressant historiquement. 350 exemplaires.

#### 68

NAPOLEON III (1852-1870). Exposition Universelle de 1867 à Paris. Crosse & Blackwell, *H. Ponscarme*. Tête laurée à g. de l'empereur. R./Légende. Arg. 51 mm. Exposition Universelle de 1867 à Paris. Commission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. *H. Ponscarme*. Tête laurée à g. de l'empereur. R./Légende. Arg. 51 mm. Ens. 2 p. Presque Superbe.

150 / 200 €

69

NAPOLEON III (1852-1870). Même sujet. Commission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Arg. 51 mm. IIIe REPUBLIQUE (1871-1940). Exposition internationale des Beaux-Arts et de l'Industrie à Londres. 1871. *Gayrard*. Arg. 51 mm. Ens. 2 p. Presque Superbe. 150 / 200 €



La ville de Paris à la Cité de Londres. Témoignage de reconnaissance. 1871. Ecu de la ville de Paris. R./ Légende dans une couronne de chêne. Cui. 69 mm. Très Beau. 100 / 150 €



AUSTRALIE. VICTORIA (1837-1901). Exposition Internationale de Melbourne, 1888, *Stokes & Marten*. Tr. inscrite: ECOLES PRIMAIRES SUPERIEURES GRENOBLE; Br. 76 mm. Hopital et dispensaire français. R./ En souvenir du concert / du Comptoir National d'Ecompte de Paris / à Londres. 1897 à 1901. /Mr. H. Innes Ripper./ Secrétaire. Arg. 64 mm. 98,20 g. Dans un écrin. (*Raies*). Ens. 2 p. Très Beau.





Visite du Président Emile Loubet en Angleterre, à St James Palace le 7 juillet 1903. Britannia et Marianne se donnant la main audessus des côtes anglaises et françaises. R./ Légende, au milieu médaille de la Légion d'honneur. Arg. doré. 165,69 g. 63,5 mm. Très Beau. 200 / 250 €

## 73

Visite du Président Emile Loubet en Angleterre, à St James Palace le 7 juillet 1903. **Essais de médaille** : deux unifaces : l'avers et le revers de la médaille précédente. 63,5 mm. Métal blanc. Entente Cordiale. **Plaquette** offerte par le journal « le Siècle ». 1903. *R. Grégoire*. Cartouche gravé « Le Siècle à Herbert L. Samuel ». R./ La France et l'Angleterre s'embrassant. Arg. 61 x 47 mm. 92,35 g. Dans un écrin. Ens. 3 p. Très Beau et Superbe.

#### 74

Entente Cordiale. **Plaquette** offerte par le journal « le Siècle ». 1903. Par *R. Grégoire*. Cartouche gravé « Le Siècle à Sir J. Leigh ». R./ La France et l'Angleterre s'embrassant. Arg. 61 x 47 mm. 92,35 g. Dans un écrin. Automobile Club de France, course Boulogne-Folkestone, 1905, *D. Dupuis*, attribuée à L. Butel. Allégorie, tenant une torche, sur un char. R./ Légende. Arg. doré, écrin. 76 mm. Ens. 2 p. Très Beau et Superbe.



75
Entente Cordiale. **Plaque** uniface. *G. Halliday*. Visite de la cité et du comté de Canterbury, octobre 1906. Britannia et la France se donnant la main, entre elles, un putto ailé tenant un cartouche portant l'inscription : Canterbury. Br. doré 170 x 85 mm. Très Beau à Superbe. Dans son écrin. 150 / 200 €



76 Exposition franco-britannique. Londres. 1908. *F. Bowcher*. La Renommée ailée debout entre Marianne et Britannia. R./ Une femme debout devant les bâtiments de l'exposition. Attribuée à George Davidson. Arg. 51 mm. 61,13 g. Army Rifle Association : Association des carabiniers de l'armée. Médaille de récompense pour l'habileté au tir. nd. Arg. 42,50 g. 44,5 mm. Ens. 2 p. Très Beau. 200 / 300 €

## 77 Exposition franco-britannique. Londres. 1908. *F. Bowcher*. La Renommée ailée debout entre Marianne et Britannia. R./ Une femme debout devant les bâtiments de l'exposition. Attribuée à Rt. Hon. Sir. A.C. Lyall P.C. Arg. 61,92 g. 51 mm. Alliance Française. *Daniel Dupuis*. Attribuée à A. Churcher, 1910. Arg. 50 mm. Ens. 2 p. Très Beau. 200 / 300 €



**78**GRANDE-BRETAGNE. EDOUARD VII (1841-1910). Inauguration de la plaque Edouard VII présidée par le Grand-Duc Michel de Russie. *Szirmaï*, 1912. Au-dessus d'une branche de laurier, le buste d'Édouard VII en uniforme à g. R./ Dans une couronne végétale, inscription. Attribuée à The Earl of Besseborough. Cui. 60 mm. Très Beau. 150 / 200 €



**Médailles satiriques** (2). Arrivée des troupes indiennes à Marseille, *K. Goetz*. 1914. Br. 56 mm. RUSSIE. Nicolas II (1894-1917). 1915. *K. Goetz*. Pacte de Malice : Russie, France, Belgique, Grande-Bretagne. Une hydre. R./ Dieu barbu et inscription. (Kienast 160). Br. 80 mm. (*Un peu rare*.). Ens. 2 p. Très Beau et Superbe.



**80**Alliance Française. *Par Daniel Dupuis*. Attribuée à Mrs. S. Eastman, Southampton, 1939. Arg. 50 mm. FELIX EBOUE (1884-1944). Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française, *Delannoy*, 1944. Br. 67,5 mm. Ens. 2 p. Très Beau et Superbe.

200 / 300 €

## **LOTS**

#### 81

Jetons. Ordinaire des guerres, 1651. Extraordinaire des guerres, 1768. George III, 1773. trois jetons gravés de Marie et Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre. **Médailles,** Napoléon I<sup>er</sup>, Rétablissement du Collège Britannique, 1804 (Br. 378). Waterloo 1815, Guillaume d'Orange (Br. 875). Wellington, 1815. Arg. (7), cui (2). Ens. 9 p. Très Beau. 200 / 250 €

#### 82

Louis XIV (13), Louis XV (2). Ensemble de médailles de 41 mm. Mauger... Sujets divers. Louis XIII. Br. Ens. 16 p. Très Beau. 250 / 300  $\in$ 

#### 83

Guillaume III (1689-1702). Médaille 1689. George III (1760-1820). Paix d'Amiens 1802 (Brown 535). Victoires 1798 (Brown 458). Ens. 3 p. Br. Très Beau. 100 / 150 €

#### 84

Maurice de Saxe (1696-1750) créé maréchal de France, 1747, *Dassier* (Forrer 1/511). William IV, prince d'Orange (1711-1751), Stadthouder des Provinces Unis, 1747. Pays-Bas, 1662 (?) Br. Ens. 3 p. Très Beau et Superbe. 200 / 250 €

#### 85

Allemagne. Prusse, Frédéric le Grand, victoires de Rosbach et Lissa, 1757. Pays-Bas: Siège de Namur, 1695; Libération de Nimègues, 1702. France, prise de Lille par le prince Eugène, 1708. Amérique du nord, Canada, prise de Luisbourg, 1758. Ens. 5 p. Br. et cui. TB et Très Beau. 200 / 250 €

#### 86

Grande-Bretagne. Anne (1702-1714). Prise de Gibraltar 1704 (Eimer 410). Prise de Liège, 1702 (Eimer 398). Bataille de Bleinheim, 1704 (Eimer 409). Prise de Béthune, 1710 (Eimer 447). Prise de Douai, 1710. (Eimer 443). Br. Ens. 5 p. Très Beau. 150 / 200 €

#### 87

Anne (1702-1714). Armée française battue à Audenarde, 1708 (vL V 106). Prise de Bouchain, 1711 (vL V 188). Libération de Barcelone, 1706. George II (1727-1760) : Second traité de Vienne, 1731. Proclamation, 1748. Br. Ens. 5 p. TB à Superbe. 150 / 200 €

#### 88

Personnages anglais, XVIII-XX° s.: Charles Spencer, duc de Malborough, 1742. Duc de Malborough, conquête du Brabant, 1706 (vL 33). William Pitt, 1814 (Br. 786). Joseph Banks, 1979. George Canning, 1827. Richard Cobden, 1865 (3). Br. et métaux divers. Ens. 8 p. Très Beau. 200 / 250 €

#### 89

Amiraux et généraux anglais, XVIII-XIX° s. : Lord Lynedoch. Earl Spencer, 1799 (2). Lord Bridport, 1795. Lord Hill. Lord Hutchinson. Le duc d'York. Augustus Kappel. Métaux divers. Ens. 8 p. Très Beau et Superbe.

200 / 300 €

## 90

Amiraux : amiral Keith, retour du corps de Sir Abercrombie (Jul. 973). Amiral Henri Trollope, bataille de Helvoetsluys, 1796 (Eimer 874). Amiral Warren, action navale aux îles Tory, 1798 (Eimer 896). Ens. 3 p. Métaux divers. Très Beau et Superbe. 200 / 250 €

#### 91

Lord Anson, les voyages autour du monde (Betts 382). (Lord Anson fut vainqueur au cap finistère en 1747 de la flotte française mené par l'amiral de la Jonquière.). Amiral Smith: bataille d'Acre, 1799 (2) (Jul. 690); autre iconographie (Eimer 907). Ens. 4 p. Br. Très Beau et Superbe. 300 / 400 €

#### 92

Allemagne, Frédéric II (1740-1786), la bataille de Prague, Holtzey, 1757. Grande-Bretagne, le roi Jean par *Dassier*, le roi Richard I par *Dassier*. Jeanne d'Arc, par *Montagny*. Br. Arg. Ens. 4 p. Très Beau. 100 / 150 €

#### 93

Nelson (1758-1805) : bataille du Nil (3). (Brown 448, Brown, 452, Brown 453). Mort de Nelson à Trafalgar 1805 (Brown 574). **Médaillette...** Ens. 6 p. Br. et métaux divers. Très Beau et Superbe. 250 / 300 €

#### 94

Hommage au Général La Fayette : *Caunois*, 1824 (2) ; *Gatteaux* ; *Duvivier*, 1789 (Slg Julius 32). M. de La Fayette, **jeton** octogonal en arg., 1789 (Hennin 103). Br., cui.. Ens. 5 p. Très Beau. 200 / 250 €

#### 95

Révolutions 1789 et 1848 : **jetons** (4) Louis XVI et Marie-Antoinette. Médailles (2) 1848. **Cui**. Ens. 6 p. TB et Très Beau. 100 / 130 €

#### 96

Amiral Howe: Bataille du 1er juin 1794 (2 de types différents). (Eimer 854). Sa mort en 1799 (Br. 468). **Token** (2). Ens. 5 p. Br., étain et métaux divers. Très Beau et Superbe.

Richard Howe (1725-1799), issu d'une famille d'illustres militaires, il avait des connections avec les colonies américaines. Il fut impliqué dans la révolution américaine. Le 1<sup>er</sup> juin 1794, il fut à la tête de la plus grande action navale entre la Grande-Bretagne et la république française. 200 / 250 €

#### 97

1795. L'aristocratie décapitée, *Whitey* (Brown 407). Token (2) : La France entre deux serpents (pieds) (Atkins p. 361). Ens. 3 p. Métal blanc et br. Très Beau. 250 / 300 €

#### 98

Union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, 1801. Préliminaires de Paix entre la Grande-Bretagne et la France, 1801 (Br. 516). Marquis Cornwalis, Paix d'Amiens, 1801 (2). Préliminaires pour la Paix d'Amiens (Br. 514)... Métaux divers. Ens. 6 p. Très Beau. 180 / 230 €

#### 99

Napoléon I<sup>er</sup>. Paix de Lunéville 1801 (Br. 106). La légion d'honneur, 1804 (Br. 310). La descente en Angleterre, 1804 (Br. 365). Le maréchal Ney. Le Général Hoche. Le maréchal Lannes (2) (Br. 853). Ens. 7 p. Br. Très Beau et Superbe. 150 / 200 €

## 100

Napoléon I<sup>er</sup>. La Légion d'honneur. Traité d'Amiens, 1803. Paix d'Amiens, 1802. Bonaparte à Fréjus, 1799. Camp de Boulogne, 1804... Br. et métaux divers. Ens. 12 p. Très Beau et Superbe. 250 / 300 €

#### 101

Personnages anglais. Duc de Cambridge, 1814 (Eimer 1058). Sir J. Moore, 1808. Lord Beresford, bataille d'Albuera, 1811 (Br. 1123). Robert Clive, 1766 (bélière). Sir Thomas Picton, bataille de Batajoz, 1812 (Eimer 1021). Le duc d'York, victoire de Valenciennes, 1793. Br. et métaux divers. Ens. 6 p. Très Beau et Superbe. 200 / 250 €

#### 102

Médailles en étain : la Paix de Paris, 1814. Paix de Londres, 1802. Victoire du Nil, 1798. Préliminaires de la Paix d'Amiens. Bataille de la Hougue, 1692. Abdication de Napoléon, 1814 (Br. 1388)... Etain, métal blanc. Ens. 16 p. TB et Très Beau. 150 / 200 €

### 103

Monument de Buçaco. Bataille de Toulouse, 1815 (Br. 1384). Les régiments écossais (2), 1815. Traité de Paris, 1814 (4), *T. Wyon Jr., Droz* (National Série de Mudie)... Déclaration du Congrès de Vienne, 1815. Retour de l'empereur à l'Ile d'Elbe, 1815... Métaux divers. Ens. 12 p. Très Beau. 200 / 300 €

#### 104

Wellington et Blücher: La Belle Alliance (Bataille de Waterloo) (Br. 1645). **Jeton** en laiton. Anoblissement de Blücher, 1814, Mills (Br. 1477). Wellington (1769-1852), **médailles commémoratives**: Entrée à Madrid, 1812, T. Wyon. Entrée des troupes anglaises dans Paris, 1815. Passage du Douro à Opporto (Br. 671). Gouverneur de Plymouth, 1819 (Br. 1824). Bataille de Vitoria (1813). Reddition de Pampelune, 1813. Victoires au Portugal et en Espagne, 1812, *Halliday* (Brown 745). Métaux divers. Ens. 15 p. Etats divers.

300 / 400 €

#### 10

Espagne. Lignes de Torres Vedras, 1810-1811 (Br. 713). Bataille de Vimiers et entrée à Lisbonne, 1808 (Br. 637). Editées par Mudie en 1820. Bataille de Navarin contre les Turcs, jeton en laiton 1827 (Diakov 466)... Br., laiton. Ens. 4 p. Très Beau. 100 / 150 €

#### 106

Enterrement de Napoléon à Sainte-Hélène (Br. 1851). Napoléon à Sainte-Hélène, 1815 (Br. 1710). Mémorial de Sainte-Hélène, 1840 (Br. 1990). Mort de Napoléon, 1821 (Br. 1843) (postérieure). Translation aux Invalides du corps de Napoléon, 1840 (Br. 1851). Br. et métaux divers. Ens. 5 p. Très Beau et Superbe. 200 / 250 €

#### 107

Louis XVIII (1824-1830): Débarquement à Calais, 1814 (Br. 1406). Entrée de Louis XVIII à Paris, 1814. Rétablissement des Bourbons sur le trône de France, 1815. (Br. 890). Accession de la France à la Sainte Alliance, 1815 (Essling 1652). Charles-Philippe de France (futur Charles X), comte d'Artois, 1815. Louis-Philippe (1830-1848). Visite de la reine Victoria (2), au Château d'Eu, 1843 (Brown 2098). Métaux divers. Ens. 7 p. Très Beau. 150 / 200 €

#### 108

FRANCE. LOUIS XVIII (1814-1824). Andrieu. Lycée Louis le Grand, prix de dessin attribué à Alfred Blondel, 1814. Arg. 40 mm. GRANDE-BRETAGNE. Amiral Sir John Thomas Duckworth (1748-1817). Médaille commémorative G. Mills. 1817. Sa tête à g. R./ Légende dans une couronne. (Brown 951) (Coup sur la tranche). Arg. 45 mm. 47,11 g. FRANCE. Restauration, le comte de Toulouse, amiral de France, s d (vers 1818), Gayrard / de Puymaurin. Bataille de Vélez-Malaga. Tête nue à dr. de Louis Alexandre de Bourbon. R./ La Victoire debout à g. sur un navire antique écrivant sur un bouclier. Br. 68 mm. Ens. 3 p. Très Beau.

#### 109

Souverains anglais et sujets divers XVIII-XX<sup>e</sup> s., **médailles et médaillettes** : George, régent, 1816. Elisabeth II, 5 **pounds**. George II. Charles, prince de Galles, 1745. George V et la reine Marie. Victoria. Edouard VII... Métaux divers. Ens. 18 p. TB et Très Beau. 100 / 150 €

#### 110

Napoléon III, prise de Sébastopol 1855 (Divo 275). Exposition Universelle, 1855. Traité de commerce avec l'Angleterre, 1860 (Divo 409). Construction de l'église Saint André à Compiègne, 1867 (Divo 559). Commande d'armes de l'Angleterre à la manufacture de St Etienne, 1855 (Divo 282). Exposition du Havre 1868 (Divo 581). Le prince impérial, médaille pour sa majorité, 1874 (dans un écrin). Mort de Napoléon III à Londres (métal blanc) (Divo 616) (*un peu rare*). L'Empereur reçoit Victoria à Boulogne, 1855 (Divo 266). Br. Ens. 9 p. Très Beau et Superbe.

#### 111

Guerre de Crimée. Bataille de Balaclava, 1854 (2) (Brown 2540). Chute de Sébastopol, 1855 (Brown 2573). Traité de Paris, 1856 (Brown 2580). Napoléon III, victoire d'Inkermann, 1854. Victoire d'Inkermann... Br., br. doré, étain. Ens. 8 p. Très Beau. 300 / 400 €

#### 112

Guerre de Crimée, 1854 : Alliance franco-anglaise (Eimer 1489). Alliance franco-anglaise avec l'Empire Ottoman (Divo 187). Bataille de l'Alma (2) (Divo 205) (Eimer 1490). Br. Ens. 4 p. Très Beau et Superbe. 200 / 250 €

#### 113

Napoléon III. Paix de Paris, 30 mars 1856 (Divo 306). Prise de Bomarsund, 1854 (Divo 201). Victoire des armées alliées 1854, (Divo 214). Br. Ens. 3 p. Très Beau. 200 / 300 €

#### 114

Victoria : visites à Paris, 1843, 1855. Napoléon III : Exposition universelle (Divo 260). Visite en Angleterre (Brown 2564). Visite à Cherbourg, 1858... Ens. 6 p. Br. Très Beau et Superbe. 150 / 200 €

#### 115

Edouard VII: visite des flottes anglo-françaises, 1905. Le Bailly de Suffren. Hommage à la Nation Anglaise, 1830 (2). Alliance Française, *Dropsy*. La Rochefoucauld, 1843. Ens. 6 p. Br. et métaux divers. Très Beau et Superbe. 200 / 250 €

#### 116

Médailles et médaillettes diverses : Brighton. Joffre. P 1856. Napoléon III, expédition de Chine, 1860. 1900, la Guerre des Boers (Hern 324). **Jetons** divers... Métaux divers. Ens. 12 p. Etats divers. 250 / 300 €

#### 117

Centenaire de la prise de Trinidad par Sir Abercrombie, 1897. Mort de sir Abercrombie, 1801 (2) (Eimer 930) et (Slg Julius 969). Prise de Helder Point par Sir Abercrombie, 1799 (Brown 477). Hommage de « The Higland Society of London » au 42e Régiment par GF Pidgeon (Eimer 932)... Métaux divers. Ens. 6 p. Très Beau.

#### 118

Expositions internationales : Londres 1871, 1872, 1849, 1908, 1906. Glasgow 1901. **Plaquettes** : E. Dupont 1908... Ens. 9 p. Métaux divers. TB et Très Beau. 150 / 200 €

#### 119

Commerce et industrie de Londres 1911 (arg.). Exhibition, Paris 1886. Edouard VII 1905 Entente anglo-française (Brown 3922). Exposition universelle Londres 1855. Médecins français à Londres, 1904. Ecole Boulle, 1906 (2)... Ens. 12 p. Métaux divers. Très Beau. 200 / 250 €

#### 120

**Médaillettes** satiriques anglaises, XVIIIe-XIXe s. : Le picotin apéritif. French liberty. Minorque. Napoléon III... **Tokens.** Br. Ens. 20 p. TB et Très Beau.

#### 121

Témoignage de reconnaissance de la ville de Paris à la Cité de Londres, 1871. Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, 1956. Hopital dispensaire français à Londres réédifié en 1890. Maréchal Leclerc (1902-1947), **plaquette**, Giraud. **Médailles allemandes satiriques**: prise de Paris en Juin 40... Br. et br. doré. Ens. 8 p. Très Beau et Superbe. 200 / 250

#### 122

Extrême-Orient. Japon, le Traité de Versailles, 1919, *I. Sato / J. Lida.*, inauguration du Canal de Suez, 1869 (étain). **Plaquette** : Comité Dupleix, 1894. **Roupie** de l'East India Company, 1840. Métaux divers. Ens. 4 p. TB et Très Beau. 200 / 250 €

#### 123

Représailles pour Sarajevo, décembre 1915. Lille délivré par les Anglais, octobre 1918, *Dropsy*. Bataille de Jutland, 31 mai 1916, *F. Bowcher* (Brown 4124). Entrée en guerre des Etats-Unis, 1917, *René Grégoire*. Le président Woodrow Wilson, 1918. Br. Ens. 5 p. Très Beau et Superbe.200 / 250 €

#### 124

1914-1918. Débarquement de l'armée anglaise, août 14, *Blain*. Offensive Britannique de 1917, *Vernier*. Armistice de 1918, *K. Goetz*. La Russie et la Serbie en guerre, *K. Goetz*. La bataille de Tannenberg, 1914. Hommage au dévouement à Dunkerque Br., br. doré (1 avec écrin), arg. (1). Ens. 6 p. Très Beau à Superbe. 250 / 300 €

#### 125

La Somme, juillet 1916. Uniface. *Pierre Roche*. Allégories de la France et de l'Angleterre avec des canons. Br. coulé. 175 mm. La Scarpe (rivière passant à Douai), 1917. Br. coulé. 45 mm. 25 juin 1917. Premier concours hippique de l'armée britannique en France. Arg. 52 mm. Ens. 3 p. Presque Superbe et Superbe.

Pierre Roche (1855-1922), sculpteur, peintre et graveur, céramiste et médailleur. Il a créé un ensemble de médailles sur la guerre de 1914-18 dont 75 exemplaires sont conservés à la BNF. 250 / 300 €

#### 126

1918-1919. Lille libérée par les Anglais, octobre 1918, Dropsy. Libération de Strasbourg, 1918, Dropsy. Traité de Versailles, 1919 (Brown 4142) (2). Traité de Versailles. Paix proclamée en juin 1919 (Brown 4141). Br. Ens. 6 p. Très Beau et Superbe.

#### 127

Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres. Le maréchal Foch, signature de l'armistice à Rethondes, 1918. Le maréchal Foch, 1918, Maillard. Le Comité d'Assistance aux familles des soldats français de Londres, 1918 (deux avec écrins)... Br. et br. doré. Ens. 5 p. Très Beau et Superbe. 250 / 300 €

#### 128

1914-1918. La Somme dévastée (2). Rupture de la neutralité belge par la Prusse, Mauquoy 1920. Pro causa justiciae, 1914 (Brown 4113). Les réfugiés français, belges reconnaissants, 1914-1916, Pillet. Entrée de la France, l'Angleterre et l'Italie à Jérusalem, 1917, Legastelois. Plaquette à la gloire des armées du droit et de la liberté, Legastelois (apr. 1880). Br., arg. doré (1). Ens. 7 p. Très Beau à Superbe.

Churchill: médailles (2) Turin, Loewental, 100 francs 1994 (KM 1037) à son effigie. Arg. et métaux divers. Ens. 3 p. Superbe. 200 / 250 €

Souvenir de l'Entente Cordiale. (deux modules différents). Cinquantenaire de l'Entente Cordiale, 1954, Dropsy, écrin. Tri-centenaire de la fondation du Québec, 1908, H. Dubois. Br. argenté, br. Ens. 4 p. Très Beau et Superbe. 200 / 250 €

Médailles postérieures : François Ier, Marie Stuart. Jeton 1625 en arg. Denier médiéval. **Jeton** défaite d'Aboukir (arg.). **Médailles sujets divers** XVIIe-XXe s. Métaux divers. Ens. 23 p. Etats divers.

#### 132

XXe s. Sealink, 1981. Visite à Paris d'Elisabeth II, 1957. Le Général Koenig. Cinquantenaire du Débarguement, 1994 (2). Le Général de Gaulle. 900 ans de la bataille d'Hastings, 1966. Le maréchal Haig. Traversée de la Manche en Ballon. Chamberlain... Métaux divers, arg. (1). Avec un ensemble d'écrins. Ens. 12 p. Très Beau et Superbe.

#### 133

Monnaies commémoratives. Gibraltar, 70 écus R./ Napoléon (KM 487); 1 crown 2000; 14 écus 1994 (KM 485). Ile de Man, crown 1994 (2). Caraïbes, 10 dollars. Jersey, 5 shillings. Entente Cordiale, 5 pounds 2004 (2). Arg. et métaux divers. Ens. 9 p. Superbe.

## **ET AUSSI**





INDES Awahd. WAJID ALI SHAH (1847-1856). Mohur. (Fr. 1025). 10,68 g. Très Beau. 100 / 200 €





Empire Gupta. CHANDRAGUPTA II VIKRAMADITYA (c. 380-414). Dinar. R./ Deesse Lakhsmi. (Fr. 79b). 7,86 g. Très Beau. 300 / 400 €

CONSULAT (1799-1804). Médaille. Gatteaux. Bonaparte, Cambacérès et Lebrun, colonne départementale, an VIII (1800).

Bustes accolés des trois consuls : Napoléon Bonaparte, Jean Jacques Régis de Cambacérès et Charles-François Lebrun.

R./ Légende. (Br. 64, Julius 840). Br. 60 mm. Légers coups sur la tranche sinon Très Beau.

## 140

MACRIN (217-218) denier. R/L' Equité tenant une corne d'abondance et une balance. 3,07g ArG. Presque Superbe.

#### 141

FAUSTINE JEUNE (164-175) sesterce. ALEXANDRE SEVERE( 221-235) sesterce R/ Spes (C.547 var), PHILIPPE Ier (244-249) Sesterce R/L'Equité (RIC 166). Bronze.3p ens. T.B et Très Beau. 120 / 180 €





#### \*142

AUGUSTE (27 av. – 14 apr. J.-C.). Aureus. Sa tête nue à dr. R./ AVGVSTVS. Capricorne à dr., tenant un gouvernail auquel est attaché un globe ; sur son dos, une corne d'abondance. (C. 20, RIC 125). Or. 7,72 g. Très Beau. L'empereur, né le 23 septembre 63, était ascendant capricorne, ce que 3 000 / 4 000 € rappelle ce revers.





#### \*143

Egypte. PTOLEMEE VI à PTOLEMEE VIII. (180-116 av. J.-C.). Octodrachme au nom d'Arsinoé. Alexandrie. Buste diadémé et voilé d'Arsinoé II à droite, une fleur de lotus à la pointe de la tête ; K derrière la tête. R./ Double corne d'abondance, remplie de fruits, une grappe de raisin suspendue de chaque côté, les bandelettes flottant au vent. (Svoronos 1498). Or. 27,57 g. Traces de soudure sur la tranche sinon Très Beau. 3 000 / 3 500 €





Manen Koban. 1860. (Fr. 17). 3,31 g. Très Beau.

200 / 300 €

Claude (41-54). Sesterce Padouan. R./ SPES AVGVSTA. Br. 24,52 g 80 / 120 €

#### 138

Pertinax (193). Sesterce Padouan. (XIXe s.). R./ CONSECRATIO. Br. 32,46 g 80 / 120 €





### \*144

LOUIS XV (1715-1774). Médaille. FM / Thomas Bernard. Chambre de Commerce de Lyon. Buste de Louis XV à dr. R./ AUGUSTA COMMERCIORUM TUTELA. Louis XIV présentant un caducée à la ville de Lyon; derrière, des barques et la citadelle. (Divo 106). Or. 58,88 g. 41 mm. Léger coup sur la tranche sinon Très Beau. Extrêmement rare.

8 000 / 10 000 €





Italie. Domenico Novello Malatesta, seigneur de Cesena (1418-1465). Médaille, s.d. (vers 1445), Pisanello. DVX EQVITVM PRAESTANS. Buste à g. entre MALATESTA- NOVELLVS/ CESENAE DO-MINVS. R./ OPVS PISANI- PICTORIS. Malatesta en armure, agenouillé en prière au pied du Christ en croix. A g., son cheval attaché à un arbre, vu de dos. (Hill, 35; Armand, I, 6, 16). Br. 172,57 g. 80 mm. Fonte ancienne. 700 / 1 000 €





Italie. Sigismond Pandolphe Malatesta (1417-1468), seigneur de Rimini. Médaille. 1446. *Matteo De Pasti* (1441/1467/8). Buste à g., tête nue et en armure. R./ CASTELLVM SISMVNDVM ARIMINENSE M CCCC XLVI. Le château de Rimini. (Hill 185 ; Armand I, 20,12 ; TN I, 4, 2). Br. 137,84 g. 79 mm. *Trou de suspension. Fonte ancienne. Jolie patine.* 700 / 1 000 €





\*147
Vatican. CLEMENT XII (1730-1740). Médaille. 1733. Ottone Hamerani. La basilique Saint-Jean-de-Latran. Buste à dr. avec la tiare et levant le bras en signe de bénédiction. R./ ADORATE DOMINVM IN ATRIO SANCTO EIVS. La façade de Saint-Jean-de-Latran. Arg. 166,36 g. 71,5 mm. Coups sur la tranche. Intéressant historiquement.

800 / 1 000 €



\*148
LOUIS-PHILIPPE (1830-1848). Médaille. A. Bovy. 1842. Promulgation de la loi sur les chemins de fer. (Collignon 1288). Br. 113
mm. Petit coup et taches au droit et au revers. 100 / 150 €

# **RÉSULTATS DE LA VENTE DU 12/06/19** TOTAL FRAIS COMPRIS :

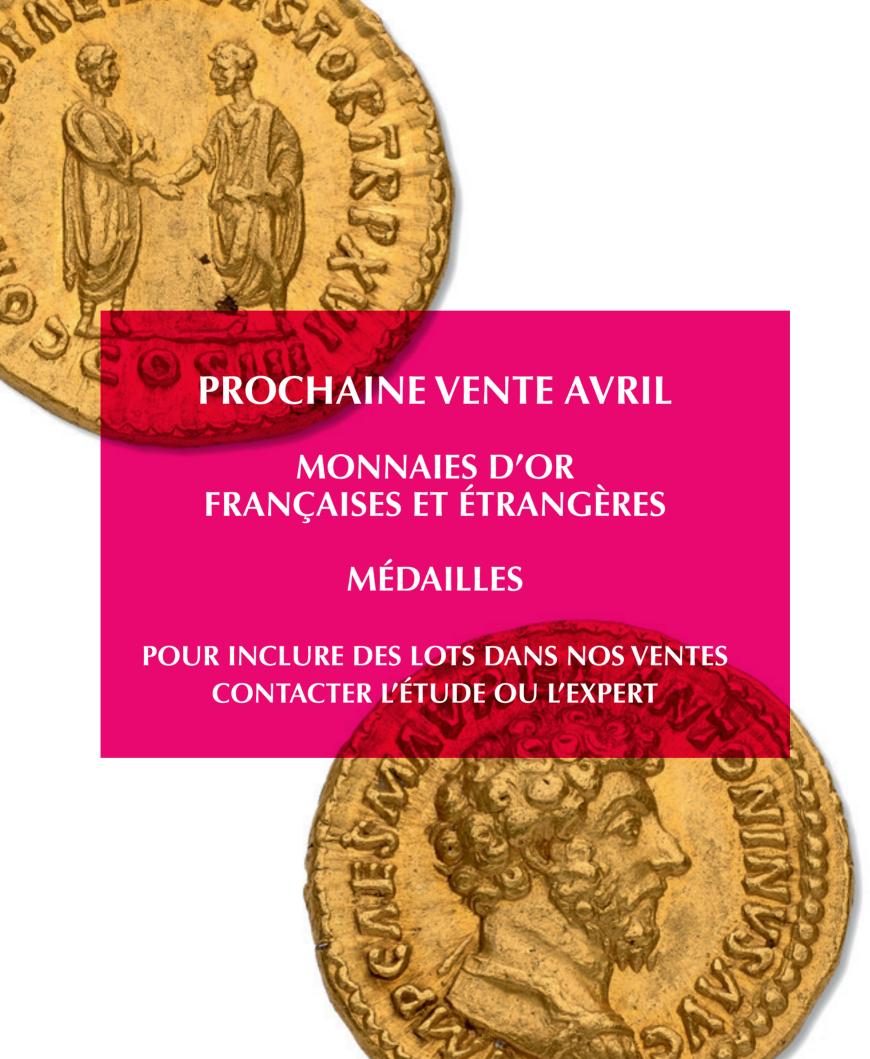
## 243 560 €

Résultats des lots hors frais

1	1 800	42	150	83	700
2	1 500	43	700	84	500
3	800	44	1 300	85	350
4	580	45	400	86	220
5	600	46	250	87	350
6	1 400	47	550	88	1 250
7	350	48	550	89	700
8	250	49	300	90	3 000
9	700	50	400	91	450
10	350	51	120	92	300
11	1 700	52	600	93	350
12	550	53	450	95	620
13	350	54	650	96	140
14	200	55	900	97	1 400
15	900	56	1 100	98	250
16	910	57	700	100	500
17	380	58	1 000	101	300
18	800	59	550	102	200
19	1 430	60	1 550	103	800
21	2 600	61	470	104	1 320
22	950	62	1 200	105	220
23	600	63	750	106	370
24	900	64	560	107	730
25	1 300	65	1 200	108	700
26	600	67	10 000	109	220
27	420	68	650	110	12 000
28	5 500	69	350	111	260
29	3 200	70	450	112	400
30	600	71	550	113	670
31	750	72	350	114	200
32	430	73	370	115	150
33	450	74	720	116	850
34	320	75	350	117	2 000
35	220	76	270	118	300
36	500	77	3 000	119	400
37	200	78	360	120	750
38	2 500	79	900	121	780
39	500	80	950	122	520
40	220	81	550	123	400
41	450	82	1 250	124	650
	· ·		'	-	•



125	1 600	147	280
126	1 000	148	4 100
128	200	149	320
129	400	150	600
130	1 100	151	220
131	2 000	152	300
132	1 550	153	1 000
133	1 200	154	480
134	120	155	200
135	850	156	980
136	700	157	750
137	200	158	250
138	300	159	330
139	520	160	1 100
140	160	161	250
141	350	162	800
142	220	163	200
143	160	164	800
144	1 800	165	800
145	210		
146	1 650		





Société de Ventes Volontaires FRAYSSE & ASSOCIÉS SARL - Agrément n° 2002-035 - RCS 443 513 643 Vincent FRAYSSE titulaire d'un office de Commissaire-Priseur judiciaire à Paris

> 16, rue de la Banque - 75002 PARIS Tél.: 01.53.45.92.10 - Fax: 01.53.45.92.19 contact@fraysse.net

## Sabine BOURGEY

Expert C.N.E. - Assesseur de la C.C.E. Douanière 7, rue Drouot - 75009 PARIS Tél. : 01.47.70.35.18 contact@bourgey-numismatique.com

## ORDRE D'ACHAT

SE		
	ées et aux conditions de la vente.	
1		
Numéro	Désignation	Prix d'adjudication
	U	,
mites mentionnées ci-dessus vi	iendront s'ajouter les frais de vente.	

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

FRAYSSE & ASSOCIÉS¹ agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L 312-4 et suivants du Code de commerce et l'Arrêté ministériel du 21 février 2012 définissant les obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires.

FRAYSSE & ASSOCIÉS a la qualité de mandataire du vendeur. Les rapports entre FRAYSSE & ASSOCIÉS et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La participation aux enchères en salle, par téléphone ou par internet implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions.

Les ventes aux enchères en ligne sont effectuées sur le site Internet « www. drouotlive.com », qui constitue une plateforme technique permettant de pardrouotiive.com », qui constitue une plateforme technique permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. Le partenaire contractuel des utilisateurs du service Drouot Live est la société Auctionspress³. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via la plateforme Drouot Live doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de cette plateforme (consultables sur www.drouotlive.com), qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales de vente.

Pour certaines ventes et notamment les ventes judiciaires aux enchères publiques, des conditions spéciales sont également applicables. Les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente, disponibles auprès de l'étude et sur son site internet www.fraysse.net.

#### 1 - Les biens mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. FRAYSSE & ASSOCIÉS se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots. Sur demande, un rapport de condition pourra être fourni pour les lots dont l'estimation est supérieure à 1000

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste et sont faites sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les mentions concernant le bien sont fonction de l'état des connaissances à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés. Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du Vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés.

Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression.

L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections. En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure de conservation du bien, ne sont pas signalés.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente.

Les estimations sont fournies par la Maison de Ventes et l'Expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

## 2 – Les enchères

Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d' FRAYSSE & ASSOCIÉS, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires d' Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par FRAYSSE & ASSOCIÉS.

FRAYSSE & ASSOCIÉS, intermédiaire de vente, est assujettie aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L-561-2 du Code Monétaire et Financier.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Tout enchérisseur peut faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ou par internet. Il devra remplir à cet effet au moins deux jours avant la vente un formulaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires, ou d'une garantie sous forme d'un chèque signé à l'ordre de la SARL FRAYSSE & ASSOCIÉS ou d'une empreinte de carte bancaire signée par le donneur d'ordre d'un montant à hauteur de 30 % de l'estimation basse du ou des lot(s). Pour certaines ventes des garanties différentes spécifiées dans conditions particulières peuvent être exigées. Si le donneur d'ordre n'obtient pas le lot visé, FRAYSSE & ASSOCIÉS s'engage à détruire le chèque, les coordonnées bancaires ou l'empreinte de la carte bancaire.

Si vous êtes adjudicataire d'un ou plusieurs lots, vous autorisez FRAYSSE & ASSOCIÉS en cas de retard de paiement ou d'annulation de la vente, à encaisser le chèque remis ou à utiliser vos informations bancaires pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur éventuellement majorés des frais de livraison et des intérêts de retard comme précisé ci-dessous (« Défaut de paiement).

FRAYSSE & Associés se charge gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat. En aucun cas FRAYSSE & Associés ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet ou de Drouot Live, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Les présentes conditions générales priment sur les conditions d'utilisation du service Drouot Live pour les enchères par internet.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le « coup de marteau » suivi de l'indication verbale « adjugé ». Dès l'adjudication pro-noncée, la vente est parfaite et irrévocable et les lots sont sous l'entière res-ponsabilité de l'adjudicataire. En application de l'article L 121-21-8 du Code de Commerce, le délai de rétractation n'est pas applicable aux ventes aux enchères publiques.

FRAYSSE & ASSOCIÉS sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifiée publiquement avant la vente.

FRAYSSE & ASSOCIÉS dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

### 3 – Le Paiement du prix et frais d'adjudication

La Vente est faite au comptant et en Euros. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudi-cation augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires.

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes : a) Lots en provenance de l'Union européenne : Le tarif standard est de 26,60 % TTC soit 22,17 % HT et pour les livres 22 %

TTC (soit 20,85 % HT)

Ce tarif peut cependant varier selon les ventes et les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente et se renseigner auprès de la Maison de Ventes. Le tarif est également annoncé verbalement lors du début de la vente aux enchères.

#### b) Lots en provenance de pays tiers à l'Union européenne (indiqués au catalogue par «HEU» ):

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'importation (soit actuellement 5,5 % du prix d'adjudication pour les œuvres d'art et objets de collection et d'antiquité).

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors Union eu-

Un adjudicataire ayant sa résidence ou son siège social dans l'Union européenne et justifiant d'un numéro de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants : - en espèces : jusqu'à 1.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 10.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et un

justificatif du domicile fiscal;

- par chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité : en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règle-
- par virement bancaire : les frais bancaires sont à charge de l'adjudicataire

par carte de crédit : VISA et MasterCard uniquement

- les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

#### 4 - Retrait des achats et transfert des risques

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets sera être différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir FRAYSSE & ASSOCIÉS, responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur.

Pour les ventes à Drouot, les objets sont à retirer au magasinage de l'Hôtel Drouot. Seuls les objets fragiles ou de très grande valeur seront à retirer dans un délai de 7 jours dans les locaux de FRAYSSE & Associés ou au gardemeubles spéciálisé dont les coordonnées seront communiquées à l'adjudi-

Dans tous les cas les frais de stockage et de transport sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement soit par l'Hôtel Drouot, soit par la société de garde-meubles, selon leurs tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage en aucun cas la responsabilité de la Maison de Ventes. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Le cas échéant FRAYSSE & ASSOCIÉS pourra facturer à l'acquéreur les frais de stockage, de manutention et de transport qu'il a dû exposer pour le compte de l'acheteur depuis la date de l'adjudication.

#### 5 - Défaut de paiement

A défaut de paiement par l'adjudicataire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'adjudication ét après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

A défaut de paiement des sommes dues par l'adjudicataire dans le délai de trois mois ou en cas de nullité de la vente prononcée par une décision de Justice, les frais afférents à la vente annulée restent dus par l'adjudicataire.

Dans ce cas, FRAYSSE & ASSOCIÉS est en droit d'encaisser le chèque remis à titre de garantie ou de prélever sur le compte bancaire de l'adjudicataire, la somme correspondant à la garantie exigée en application des conditions de vente. Cette somme est acquise au prorata au vendeur du lot et à FRAYSSE & ASSOCIÉS à titre d'indemnisation partielle de leurs préjudices et pertes causés par la défaillance et les fautes de l'adjudicataire, sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires.

Dans tous les cas FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

dés intérêts au taux directeur semestriel au 1er janvier et au 1er juillet (REFI) de la Banque Centrale européenne majoré de 10 points ;

- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, y compris les frais de stockage, de transport, de catalogue, les frais de recouvrement forfaitaires légaux et complémentaires,, etc ;

les frais d'adjudication restant dus sur la vente annulée et la perte soufferte par FRAYSSE & ASSOCIÉS correspondant aux frais vendeur;

- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et HEU soit le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères, HEU soit, l'estimation basse, si la vente est résolue de plein droit.

FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

## 6 - Législation applicable aux biens culturels

L'Etat peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente

de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par l'autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, est formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de l'opérateur habilité à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré.

La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré. FRAYSSE & ASSOCIÉS ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

L'exportation de certains biens culturels est soumise à l'obtention d'un certificat de libre circulation pour un bien culturel. FRAYSSE & Associés et/ou le vendeur ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de refus dudit certificat par les autorités.

#### 7 - Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à l'article L 321- 17 du Code de Commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion de prisées et ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

Tous les litiges relatifs aux présentes conditions et aux ventes seront régis exclusivement par la Loi française et soumis au Tribunal compétent de Paris, quel que soit le lieu de résidence de l'acheteur ou du vendeur.

Afin de mettre un terme à un litige survenu après la vente entre le Vendeur et l'Acquéreur, FRAYSSE & ASSOCIES se réserve le droit discrétionnaire d'acquérir de l'Acquéreur le(s) bien(s) et de le revendre pour son compte, y compris aux enchères publiques, selon les conditions prévues par l'article L 321-5 II du Code de Commerce.

Pour tout litige avec un opérateur à l'occasion d'une vente volontaire une réclamation peut être formulée auprès de Madame le commissaire du Gouvernement près le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques soit par courrier (19 avenue de l'Opéra 75001 Paris), soit par internet (http://www.conseildesventes.fr).

#### 8 - Remboursement de la TVA aux professionnels de l'Union Européenne

Toute TVA facturée sera remboursée aux acheteurs professionnels d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, à condition qu'ils en fassent la demande par écrit au service transport dans un délai d'un mois à compter de la date de la vente et qu'ils fournissent leur numéro d'identification à la TVA et la preuve de l'expédition des lots vers cet autre Etat dans le respect des règles adminis-tratives et dans un délai d'un mois à compter de la vente. La SVV FRAYSSE ET ASSOCIES déduira 50 € de frais de gestion sur chaque remboursement.

## Données personnelles

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères, de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, FRAYSSE & ASSOCIÉS est amené à collecter des données à caractère personnel des vendeurs et acheteurs, y compris notamment par l'enregistrement d'images vidéo, de conversations téléphoniques ou de messages électroniques.

FRAYSSE & ASSOCIÉS pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales et aux fins d'exercice de son activité et notamment à des fins commerciales et de marketing. FRAYSSE & ASSOCIÉS s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données à caractère personnel sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint légalement ou en raison d'un motif légitime (obligations légales et comptables, lutte contre la fraude ou l'abus, transport, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation de leur traitement. Vous pouvez égale-ment vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant Maître Vincent FRAYSSE

(contact@fraysse.net - tel: 01 53 45 92 10 - Fax: 01 53 45 92 19).

<sup>2</sup>Textes consultables sur www.legifrance.gouv.fr

<sup>3</sup> Société Anonyme, RCS Paris 682 004 338, siège social 10, rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris

<sup>1</sup> Société à Responsabilité limitée, RCS Paris 443 513 643 00017, siège 16, rue de la Banque, 75002 PARIS, Tél 01 53 45 92 10, Email : contact@fraysse.net - Agrément Conseil des Ventes volontaires n° 2002035 en date du 10/01/2002 Commissaires priseurs habilités : Vincent FRAYSSE et Christophe du REAU

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à FRAYSSE & ASSOCIÉS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## GENERAL CONDITIONS OF SALE ON AUCTION

FRAYSSE & ASSOCIÉS $^{\rm I}$  is a company organizing voluntary auction sales regulated by Articles L 312-4 and further of the Code of Commerce and the Ministerial Órder of 21 February of 2012 defining ethical obligations of voluntary action operators2.

FRAYSSE & ASSOCIÉS acts as the agent of the seller. The relationships between FRAYSSE & ASSOCIÉS and the buyer are subject to the present general conditions of purchase, which can be modified by saleroom notices or oral indications given at the time of the sale and which will be recorded in the official sale record. Participation in auction sales in the salesroom, by telephone or via Internet, implies the unconditional acceptation of these sales conditions.

Online auction sales are organized on the Internet site www.drouotlive.com, which is a technical platform allowing to participate at distance by electronic media in the auction that takes place in the salesroom. The commercial partner of users of Drouot Live is the company Auctionpress<sup>3</sup>. Users who want to participate in the sale online via the platform Drouot Live should take note and accept without any reserve the Terms of Use of this platform (www.drouotlive.com"), which are independent and additional to these sales conditions.

For certain sales and namely judicial sales on public auction, specific conditions apply in addition to these sales conditions. Potential buyers should take note of the specific conditions and publicities, available from FRAYSSE & AS-SOCIÉS and on its Internet site.

#### 1 – Goods put at auction

The prospective buyers are invited to inspect any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions. FRAYSSE & ASSOCIÉS is at disposal of prospective buyers to provide them with reports about the conditions of the lots. On demand, a condition report will be provided for lots starting of an estimation above 1000 Euros.

The description of lots in catalogues are made by the Auction house and the Expert who assists it and may be amended at the moment the lot is presented on auction, which will be recorded in the official sale record. The description of goods are made in accordance with the knowledge available at the date of the sale and FRAYSSE & Associés cannot be hold liable for any error or omission. The description concerning the provenance and/or the origin of the item is given upon indications from the seller and FRAYSSE & Associés cannot not be hold liable for any error, omission or false declaration.

Dimensions, weight and estimates are given for guidance only. The colors of art works in the catalogue may differ because of the printing process.

The absence of statements in the catalogue, condition reports, on labels or in oral statements relating to a restoration, mishap or harm, does not imply that the item is in a perfect state of condition, nor that it is exempt from any restoration, wear, cracks, relining or other defects. Among others, relining, re-parketing or lining or any other conservation measure of the item is not mentioned.

Goods are sold in the condition they are in at the date of sale and no claim is admissible after the auction, the buyer being responsible for inspecting and verifying the condition of the item before the sale.

Estimates are provided by the Auction house for guidance only and confer no guarantee. They cannot be considered as a giving the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.

## 2 - The Sale

Prospective buyers are invited to make themselves known to FRAYSSE & AS-SOCIÉS before the sale, so as to have their personal identity data recorded4 FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references. Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by FRAYSSE & ASSO-CIÉS, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

FRAYSSE & ASSOCIÉS, as a sales intermediary, is subject to obligations concerning the fight against money laundering and the financing of terrorist organizations in accordance with article L 621-2 of the French Monetary and Financial Code.

The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to refuse access to the sales room for legitimate reasons

Any bidder may file a purchase order by written, or may by telephone or by Internet (online bidding). To this effect, the bidder must fill in a registration form and send bank references or give a French check or signed credit card imprint for an amount corresponding at least to 30 % of the estimate value of the lot. two days before the sale. For certain sales additional financial guarantees may be requested as specified in specific sales conditions. If the ordering customer does not obtain the lot, FRAYSSE & ASSOCIÉS will destroy the bank references, check or credit card imprint.

If the ordering client is declared to be the Buyer of the lot, FRAYSSE & ASSO-CIÉS is authorized in case of failure to pay, to cash the check or use the bank references or credit card imprint for the use of total or partial payment of the hammer price and fees, increased by interests, costs, etc. as indicated below ("Default of payment").

FRAYSSE & Associés takes care without charges of bids by telephone and purchase orders. FRAYSSE & Associés cannot be hold liable in case of problems of telephone contact, malfunctioning of Internet or of Drouot Live, nor in case of mistakes or omissions in the performance of purchase orders and bids. The present general sales conditions prevail over the conditions of use of Drouot Live for online bids.

In case of two identical purchase orders, the purchase order made first shall have priority. In case a bid is made in the sales room for an equivalent amount of a purchase order, the bidder who is present in the sales room shall have

The bidder who made the highest and final bid is declared to be the buyer by the hammer stroke and the pronouncing of the word "Adjugé". At the instant the bid is accepted, the sale is perfect and irrevocable and the lots are under the entire responsibility of the Buyer. In accordance with Article L 121-21-8 of the French Commercial Code, the delay of retraction does not apply.

FRAYSSE & ASSOCIÉS is authorized to mention on the official record of the sale all information provided for by the buyer before the sale. The buyer will be hold liable for any false declaration.

In the event that the auctioneer admits that two bidders made a bid simultaneously for the same amount, the lot will immediately be offered again for sale and all potential buyer will be entitled to bid again.

In case the seller has stipulated a reserve price, FRAYSSE & Associés reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price has been reached. The reserve price cannot exceed the minimum estimate mentioned in the sale catalogue or modified publicly before the sale.

FRAYSSE & ASSOCIÉS conducts the auction sales at their discretion and ensures that the liberty of auction is respected as well as the equality between all bidders, in accordance with established practices. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves the right to refuse any bid, to organize the bidding in the most appropriate manner, to withdraw any lot from the sale, to combine or to divide lots.

3 - Payment of the hammer price and auction fees & costs

The Sale is made in cash and in Euros. The buyer commits him/herself to pay personally and immediately the hammer price and the fees and costs which are at his/her expense and any taxes which could be due. The buyer will have to give or confirm immediately his/her identity and bank references.

In addition to the hammer price, the buyer will have to pay for each lot the following fees, costs and taxes:

a) Lots coming from the European Union: The standard rate is 26,60 % including VAT (22,16 % without VAT) and for books 22 % including VAT ( 20,85% without VAT)

This rate may however vary for some sales and potential buyers should consult the particular conditions and announcements of each sale and inform with the Auction house. The rate is also announced at the beginning of the sale on

b) Lots coming from non EU countries (mentioned in the catalogue by «HEU»

In addition to the above-mentioned fees and taxes, VAT on the import is due (currently it is 5,5 % of the hammer price for art works and goods and items of collection and antiquities).

Taxes (VAT on fees and VAT on import) may be reimbursed to the buyer on presentation of proof of export of the goods from the European Union.

A buyer who has his/her residence or head office in the European Union and submits an intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

- The buyer may pay by the following means:
   Cash: maximum 1,000 Euros including fees and costs for French residents, maximum 10,000 Euros including fees and taxes for non professional foreigners upon presentation of their identity papers and a proof of their fiscal residence:
- By check upon presentation of identity papers: in case of payment with a

non certified check, only the cashing of the check is considered to be payment

- By bank transfer: all costs and fees are for the buyer
- By credit card: VISA and MasterCard only
- Fóreign checks are not accepted.

## 4 - Collecting of purchases and transfer of risks

No lot shall be delivered to buyers before the full payment of all amounts due. In case of payment with a non certified check or by bank transfer, the delivery of the goods shall be differed until the amounts are cashed.

From the moment of purchase on auction, the goods are under the entire responsibility of the buyer. The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against FRAYSSE & ASSO-CIÉS in case of theft, loss or deterioration of the lot after the purchase, or if the compensation he will receive from the insurer would be insufficient.

For sales at Drouot, the lots shall be collected at the storage place of the Hôtel Drouot. Only fragile or very valuable items shall be collected within a delay of 7 days at the premises of FRAYSSE & Associés or at the specialized warehouse of which the address shall be given to the buyer.

In any event, all costs for storage and shipping will be at the expense of the buyer and will be billed directly either by the Hôtel Drouot, either by the warehouse, according to their rates in effect. The Auction house cannot be hold liable for storage of goods. The buyer is solely liable and responsible for the shipping of goods and the related costs. FRAYSSE & ASSOCIÉS may invoice the buyer for costs of storage, handling and shipping incurred on behalf of the buyer since the date of the sale.

#### 5 - Default of Payment

In case the buyer does not pay within a delay of three months from the date of auction and after a formal notice remained unsuccessful, the item will be put on sale again on « folle enchère » at the request of the seller.

If the seller does not make such a request within a delay of three months as of the date of auction, the sale is rescinded as of right, without prejudice of damages due by the defaulting buyer.

In case the Buyer does not pay all amounts due within a delay of three months or in case of annulment of the sale by a Court decision, auction fees remain due by the Buyer.

In such case FRAYSSE & ASSOCIÉS is authorized to cash the check given as a guarantee or to charge the bank account of the defaulting Buyer with the amount corresponding to the guarantee required in application of the sales conditions. The amount will be affected pro rata to the Seller and to FRAYSSE & ASSOCIÉS to indemnify totally or partially their losses caused by the failure of the Buyer, without prejudice of complementary indemnification due.

In any event, FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to claim from the defaulting buyer

- Interests equal to the key rate of the European Central Bank on the 1st of January or July, increased by 10 points;
- The reimbursement of extra costs resulting from the failure to pay, including storage, transport, catalogue, legal fixed recovery costs and any additional recovery costs, etc. ...;
- Buying fees and costs and the loss corresponding to the Seller's fees and costs sufféred by FRAYSSE & ASSOCIÉS;
- The payment of the difference between the initial hammer price and HEU either the hammer price of the re-sale on « folle enchères » if it is lower, as well as the costs relating to the re-sale,
  HEU or the low estimate of the item, if the sale is rescinded as of right.

FRAYSSE & ASSOCIÉS also reserves its right to make compensation by offsetting any amounts due by the defaulting seller. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to exclude from any of its future sales, a defaulting buyer or any bidder who does not comply with the present general sale conditions.

## 6 - Legislation concerning Cultural Goods

The French State is entitled to exercise a pre-emption right on art works pursuant to the rules set forth in Article L 321-9 of the Code of Commerce, right by which the State is subrogated to the buyer. The declaration that the State intends to use this right is made immediately to the Auctioneer or Auction

house after the hammer stroke.

The decision of the administrative authority must be confirmed within a delay of 15 days as of the auction or the sale. FRAYSSE & ASSOCIÉS cannot be hold liable for the conditions of the pre-emption by the French State.

The export of certain cultural goods is subject to a certificate authorizing the free movement of cultural goods. FRAYSSE & Associés and/or the seller cannot be hold liable in case the authorities refuse the certificate.

#### 7 - Applicable Law and Jurisdiction

Pursuant to article L. 321-17 of the French commercial Code, civil liability proceedings relating to voluntary auction sales are subject to a five-year limitation period starting from the date of the auction.

Any dispute relating to the present sale conditions and to all sales shall be governed exclusively by French Law and shall be submitted to the jurisdiction of the competent Court of Paris, whatever the place of residence of the seller

The present general conditions of sale on auction are a translation of the French version for information purposes only. Only the French version is legally binding.

In order to settle a dispute that has arisen after the sale between the seller and the buyer, FRAYSSE & ASSOCIES reserves its discretional right to buy the good(s) from the Purchaser and to resell it (them) on its own behalf, pursuant to the conditions set forth in Article L 321-5 II of the Code of Commerce.

For any dispute with an operator of a voluntary auction sale, a complaint may be filed with the "Commissaire du Gouvernement" of the "Conseil des Ventes Volontaires de Meubles aux Enchères publiques", by post (19 avenue de l'Opéra, 75001 PARIS) or via Internet (www.conseildesventes.fr).

### 8 - VAT refund for trade european buyers

VAT registered businesses from France may have all VAT invoiced refunded to them if they request so in writing to the shipping department within a delay of 1 month of the date of sale and if they provide their VAT registration number and proof that the property has been shipped to another EU country, in the respect of administrative rules and within one month of the date sale. SVV FRAYSSE & ASSOCIES will charge €50 for each refund processed.

## **Personal Data**

For the purpose of sales on auction, private sales, marketing and services, FRAYSSE & ASSOCIES may collect personal data from sellers and buyers, including by recording video images, telephone conversations and electronic messages.

FRAYSSE & ASSOCIÉS may use personal data to comply with its legal obligations and for the purpose of its professional activities, namely for commercial and marketing purposes. FRAYSSE & ASSOCIÉS commits to not sell, rent, transfer or give access to third parties to your personal data without your consent, unless FRAYSSE & ASSOCIÉS is legally required to do so or for a legitimate reason (legal and accounting duties, fight against fraud and abuse, transport, for the purpose of its rights of defense, etc.)

In accordance with the Law « informatique et libertés » of 6 January 1978 modifies and the European Regulation n°2016/679/UE of 27 April 2016, any person has the right of access, rectification, portability and deletion of his/hers data or to limit its use. You may also refuse to accept the use of you personal data. You may exercise your rights upon justification of a proof of your identity by contacting Maître Vincent FRAYSSE

(contact@fraysse.net – tel : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19).

<sup>1</sup> Société à Responsabilité limitée, RCS Paris 443 513 643 00017, siège 16, rue de la Banque, 75002 PARIS, Tél 01 53 45 92 10, Email : contact@fraysse.net - Agrément Conseil des Ventes volontaires n° 2002035 en date du 10/01/2002 Commissaires priseurs habilités : Vincent FRAYSSE et Christophe du REAU

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Texts are available on www.legifrance.gouv.fr

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Société Anonyme, RCS Paris 682 004 338, siège social 10, rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris

In accordance with the Law « informatique et libertés » of 6 January 1978 modified in 2004, you have a right of access and rectification of information which concern you by contacting FRAYSSE & ASSOCIÉS. You may also object to the treatment of such information for legitimate purposes.

## FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS

Tél.: 01 53 45 92 10 - Fax: 01 53 45 92 19

www.fraysse.net

Pour vos règlements par virement bancaire veuillez utiliser le compte ci-dessous : Banque Nationale de Paris - Agence centrale

RIB 30004 00828 00010577615 76

IBAN FR 76 3000 4008 2800 0105 7761 576

Code SWIFT: BNPAFRPPPAC

Crédit photographique : Studio Sebert Direction Artistique : Emeric Dumanois

